

LE onzième du mois de Pluviose l'an six de la République Française, une & indivisible, sont comparus par-devant moi, Officier public soussigné le Citoyen Delthail Greffier du Juge de paix de Bergerac intra muros, lequel m'a remis copie d'un procès-verbal fait par Jean - Antoine Rochaud Lafarque Juge de paix, le dit verbal en date du dit onze courant, portant que le même jour à une heure du matin il a été exposé dans la Biètte de l'Hospice Civil de cette Commune un garçon qui venoit de naître lequel nous ont présenté un enfant dont le sexe est Masculin & auquel ils ont donné le prénom de Maurice & auquel ils ont
par

Le père et la mère de cet enfant sont inconnus
comme il conste par le susdit procès-verbal

En foi de quoi j'ai signé.

Bailbot *[Signature]*

LE quatorze du mois de Pluviose l'an six de la République Française une & indivisible, sont comparus par-devant moi, Officier public soussigné Jean - Jacques Remer Salpêtrier, et Marguerite Valadier femme Sage habitans de cette Commune

lesquels nous ont présenté un enfant dont le sexe est Masculin & auquel ils ont donné le prénom de Jean - Marie - Arcole & il nous a été déclaré par lesdits nommés que cet enfant est né le treize du courant à dix heures du matin; qu'il est fils légitime dudit Jean - Jacques Remer et de Marie Bérene Conjointe. cette déclaration a été faite en présence de Citoyens Jean Bruzac agriculteur et Pierre Cailloux Secrétaire de l'Administration Municipale, habitans de Bergerac et majeurs

En foi de quoi j'ai signé, avec lesdits Citoyens Remer, Bruzac et Cailloux
non adite Valadier pour ne savoir de ce par moi interpellée

Remer Bérene / Bruzac / Cailloux / Bailbot *[Signature]*

vuy pour timbre de 35 centimes, Bergerac 3^e semaine au 1100

LE quatorze du mois de Pluviose l'an six de la République Française, une et indivisible, sont comparus par-devant moi, Officier public soussigné le Citoyen Delthail greffier du Juge de paix de Bergerac intra muros, lequel m'a remis copie d'un procès-verbal, fait par Jean - Antoine Rochaud - Lafarque Juge de paix, le dit verbal en date du douze du courant, portant que le même jour à quatre heures du matin il a été exposé dans la Biètte de l'Hospice Civil de cette Commune un garçon qui venoit de naître lequel nous ont présenté un enfant dont le sexe est Masculin & auquel ils ont donné le prénom de Boumaventure Flurus & il nous a été déclaré
par

Le père et la mère de cet enfant sont inconnus comme il conste par le dit procès-verbal

En foi de quoi j'ai signé.

Bailbot *[Signature]*

LE quatorze du mois de Pluviose l'an six de la République Française, une et indivisible, sont comparus par-devant moi, Officier public soussigné Jean Luzignan menuisier, et Magdelaine Chittet femme Sage habitans tous deux de cette Commune

lesquels nous ont présenté un enfant dont le sexe est Masculin & auquel ils ont donné le prénom de Etienne & il nous a été déclaré par lesdits nommés que cet enfant est né le treize du courant à huit heures du soir; qu'il est fils légitime dudit Jean Luzignan et de Marie Harry Conjointe. cette déclaration a été faite en présence de Citoyens Jacques Planteau Lestenaque, et Pierre Rolland administrateurs Municipaux habitans de Bergerac et majeurs

En foi de quoi j'ai signé, avec les témoins non ledit Luzignan ni adite Chittet pour ne savoir de ce par moi interpellés

Rolland Pierre / Planteau Lestenaque / Bailbot *[Signature]*



Birth, Etienne Luzignan, 14 Pluviôse year 6

Translated by Bryna O'Sullivan on 18 Aug 2021

Charter Oak Genealogy

bryna@charteroakgenealogy.com

[transcription: preprinted text in bold; questions and comments in square brackets]

LE quatorze **du mois de** Pluviôse **l'an six de la République Française,**
une et indivisible, sont comparus par-devant moi, Officier public soussigné Jean
Luzignan menuisier, et Magdelaine Thillet femme sage
habitant tous deux de cette commune

lesquels nous ont présenté un enfant dont le sexe est Masculin & auquel ils
ont donné le prénom de Etienne _____ **& il nous a été déclaré**
par les susnommés que cet enfant est né le treize du courant à huit
heures du soir ; qu'il est fils legitime du dit Jean Luzignan et de
Marie [Tarry or Jarry] conjoints. Cette declaration a été fait en presence
de Citoyens Jacques Planteau Lestrangue et honoré Rolland
administrateurs Municipaux habitans de Bergerac et majeurs
En foi de quoi j'ai signé, avec les témoins non le dit Luzignan ne la dite
Thillet pour ne savoir de ce par moi interpellés.
[three signatures]



Birth, Etienne Luzignan, 14 Pluviôse year 6

Translated by Bryna O'Sullivan on 18 Aug 2021

Charter Oak Genealogy

bryna@charteroakgenealogy.com

[translation: preprinted text in bold; questions and comments in square brackets]

The fourteenth of the month of Pluviôse year six of the French Republic, one and indivisible, appeared before me, undersigned public Officer Jean Luzignan carpenter, and Magdelaine Thillet midwife both residents of this commune

who presented us a child of which the sex is Male & to whom they had given the first name of Etienne ____ & it was declared to us

by the above named that this child was born the thirteenth of this month at eight in the evening; that he is the legitimate son of the said Jean Luzignan and of Marie [Tarry or Jarry] spouses. This declaration was made in the presence of Citizens Jacques Planteau Lestrangue and honoré Rolland Municipal administrators residents of Bergerac and of age

In witness whereof I signed, with the witnesses except the said Luzignan and the said Thillet as they only knew what had been called out by me¹

[three signatures]

¹ Rough translation: there are two likely occurrences. This predates the formal reading of the text, and they may not have been able to read and did not want to be held legally liable for the contents. Alternately, they may have relied on a regional dialect not reflected in the text.